



L'Umih, premier syndicat hôtelier, attaque des chambres d'hôtes illégales

02.05.2013

(AFP) - L'Umih, principale organisation patronale de l'hôtellerie, a assigné une cinquantaine de chambres d'hôtes dans dix départements en France, qu'il estime illégales, a-t-il annoncé jeudi en lançant une campagne d'actions contre cette "concurrence déloyale". "Nous dénonçons un vrai fléau de concurrence déloyale: les activités hôtelières illégales, plus particulièrement les chambres d'hôtes illégales. Il ne s'agit pas d'attaquer les gîtes ou les chambres meublées, ni même les chambres d'hôtes qui respectent la réglementation", a souligné Roland Héguy, président de l'Umih, lors d'un point presse.

Selon lui, "le commerce illégal dans ce domaine se développe de manière vertigineuse en cette période de crise. Nous poussons donc un cri d'alarme, car il y a un vrai découragement, notamment en zone rurale", a-t-il insisté, précisant que le but est de "sensibiliser les pouvoirs publics et l'opinion publique". "Une chambre d'hôtes est limitée à 5 chambres, ne peut accueillir que 15 personnes maximum, doit être située chez l'habitant et non dans une annexe, doit être déclarée en mairie et enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés", a rappelé Hervé Becam, vice-président de l'Umih. L'Umih estime qu'il existe entre 100 000 et 150 000 chambres d'hôtes illégales en France. Jeudi, l'Umih a déposé une cinquantaine de recours devant la justice, concernant des chambres d'hôtes dans 10 départements (Ardèche, Ariège, Dordogne, Bouches du Rhône, Gers, Cher, Gironde, Morbihan, Pas-de-Calais et Pyrénées Orientales).

"Il s'agit d'une assignation devant le tribunal de commerce pour concurrence déloyale (qualification abusive de chambre d'hôtes et non-respect des obligations incombant aux exploitants), mais aussi d'une injonction devant le juge commis à la surveillance du registre du commerce et des sociétés, pour obliger les chambres d'hôtes à s'y inscrire", a indiqué Romain Grau, avocat. "Nous irons jusqu'à la condamnation si cela est nécessaire, le but étant de mettre un peu d'ordre", a affirmé M. Héguy. Une délégation de l'organisation patronale devait être reçue jeudi après-midi par la ministre chargée du Commerce, Sylvia Pinel. L'Umih compte viser prochainement la vente d'alcool et la restauration clandestines. Président de l'Umih des Bouches du Rhône, Pierre Paul Alfonsi rappelle que "c'est à l'Etat de mettre des règles et pas aux hôteliers de faire de la délation". "Les chambres d'hôtes font ce qu'elles veulent et seules les personnes en règle sont contrôlées", a-t-il déploré.